



10144*24

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESÉTAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS, COURTAGES,
RISTOURNES ET JETONS DE PRÉSENCE, DROITS D'AUTEUR
ET D'INVENTEUR PAYÉS PENDANT L'ANNÉE 2019N° DAS2-T-SD
(01-2020)

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique. Pour effectuer ce dépôt vous devez vous rendre dans l'espace Partenaire/Tiers déclarants/Services en ligne du site impots.gouv.fr	Identification de l'Établissement Déclarant		Nom ou raison sociale		
	SARL AUDIOPRO				
	Prénom et complément de nom				
	Complément d'adresse				
	N°		BT/Q	Type et nom de la voie	
	7 1 0 0 0			RUE GAMBETTA	
Code postal		Commune, CEDEX			
7 1 0 0 0		MACON			
Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)	/	Code Commune	N° SIRET	Code APE	
			4 9 2 9 7 4 0 2 7 0 0 0 1 2	4 7 7 4 Z	

Établissement déposant la déclaration de résultats				Réservé à l'administration			
Nom ou raison sociale				Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) :			
N°	BTQ	Voie					
Code postal	Commune						
Numéro SIRET							
Totaux généraux des sommes versées (1)	4 - montant	5 - montant	6 - avantages en nature	7 - indemnités remboursement	9 - retenue à la source (domicile hors de France)		
	2901	0	0	0	0		

(1) Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le présent imprimé ainsi que celles portées sur les intercalaires

Personne à contacter dans l'entreprise :	NOM :	FLORENTIN PIERRE ALEXANDRE	Prénom :	
Tél.	Courriel	mfcomptabilite	@	gmail.com

REMARQUES

N'indiquez que les sommes supérieures à 1200 euros par an et par bénéficiaire. (Bulletin officiel des Finances Publiques – Impôts [BOI-BIC-DECLA-30-70-20, § 140])

En cas de déclaration néante, n'effectuez pas de dépôt en ligne.

Ce feuillet concerne toutes les sommes visées aux articles 240 et 241 du Code général des impôts, quelle que soit la qualité du bénéficiaire (salarié ou non de la partie versante). Si le bénéficiaire n'est pas connu, indiquez l'intermédiaire qui a perçu les rémunérations déclarées.

• Zone 1 : Identification des bénéficiaires :

– la ligne NP est réservée à l'identification des noms et prénoms pour les personnes physiques ;

– la ligne RS est utilisée pour l'identification de la raison sociale (entreprises et personnes morales).

• Zone 2 : Adresse complète : y compris le code postal. L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France. Pour les adresses à l'étranger, portez après le code commune, le code INSEE du pays (s'il n'est pas connu 99999) et ajoutez en clair le nom du pays.

• Zone 3 : Profession et N° SIRET : la profession du bénéficiaire est complétée du N° SIRET s'il est connu.

• Zones 4 à 7 : Le Montant à déclarer s'entend après déduction de la retenue à la source (appliquée aux bénéficiaires domiciliés hors de France) et, le cas échéant, TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à la TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe.

• Zones 4 et 5 : Ventilation des sommes perçues : en préciser la nature dans la case Nat sous la forme H : honoraires et vacations, C : commissions, CO : courtages, R : ristournes, JP : jetons de présence, DA : droits d'auteur, DI : droits d'inventeur, AR : autres rémunérations.

• Zone 6 : Avantages en nature : case V : valeur de l'avantage. Case N : lettre N (nourriture), L (logement), V (voiture), T (outils issus de NTIC), A (autres avantages).

• Zone 7 : Indemnités et remboursements : case I : montant, case M : lettre F (allocation forfaitaire), R (remboursement sur justification), P (prise en charge directe par l'employeur).

• Zone 8 : TVA nette sur droits d'auteur : pour les auteurs soumis au régime de la retenue de TVA, les parties versantes doivent indiquer le montant de la TVA nette versée au Trésor pour le compte de l'auteur.

• Zone 9 : Retenue à la source, case M : montant de la retenue, case O : lettre R si taux réduit, lettre D si dispense de retenue en vertu des conventions internationales.

À MACON, le 15/06/2020

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1 – IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																					
NP : NOM						Prénom															
RS : RAISON SOCIALE				IN EXTENSO SOGECO																	
2 – ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE																					
Complément d'adresse																					
N°	3		B/T/Q/C		Voie		3 G RUE JEANNE BARRET														
Code postal		2	1	0	0	0	Commune			DIJON		Bureau Distributeur		DIJON							
3 - PROFESSION		EXPERT COMPTABLE				N° SIRET		0	1	7	2	5	0	3	4	1	0	0	0	8	2
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																					
Nat.	4 – Montant		Nat.	5 – Montant		6 – Avantages en nature		7 – Indemnités et remboursements			8 – TVA nette sur droits d'auteur			9 – Retenue à la source (domicile hors de France)							
H	2901					V		I						M							
						N		M						O							

1 – IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																				
NP : NOM						Prénom														
RS : RAISON SOCIALE																				
2 – ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE																				
Complément d'adresse																				
N°			B/T/Q/C		Voie															
Code postal							Commune			Bureau Distributeur										
3 - PROFESSION						N° SIRET														
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																				
Nat.	4 – Montant		Nat.	5 – Montant		6 – Avantages en nature		7 – Indemnités et remboursements			8 – TVA nette sur droits d'auteur			9 – Retenue à la source (domicile hors de France)						
						V		I						M						
						N		M						O						

1 – IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																				
NP : NOM						Prénom														
RS : RAISON SOCIALE																				
2 – ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE																				
Complément d'adresse																				
N°			B/T/Q/C		Voie															
Code postal							Commune			Bureau Distributeur										
3 - PROFESSION						N° SIRET														
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																				
Nat.	4 – Montant		Nat.	5 – Montant		6 – Avantages en nature		7 – Indemnités et remboursements			8 – TVA nette sur droits d'auteur			9 – Retenue à la source (domicile hors de France)						
						V		I						M						
						N		M						O						

n° de feuillet sur nbre total de feuillets de la déclaration